

Quelles sont les communes engagées dans le projet ?



Fin 2015, onze communes de votre bassin de vie ont cherché à porter un projet de mutuelle partagée : Champagne au Mont d'Or, Chasselay, Civrieux d'Azergues, La Tour de Salvagny, Les Chères, Limonest, Lissieu, Marcilly d'Azergues, Morancé, St Cyr au Mont d'Or et St Didier au Mont d'Or.

Ces communes ont choisi de **travailler ensemble**, fédérées autour de ce projet d'une mutuelle intercommunale, solidaire et partagée avec la MTRL, et désormais avec ACTION via Ma Commune Ma Santé.

La **Mutuelle des Monts d'Or**
vous propose

LA SOLUTION SANTÉ MUTUALISÉE, ACCESSIBLE À TOUS !

- ✓ Une mutuelle ouverte à tous
- ✓ Des tarifs négociés et mutualisés au niveau national
- ✓ Le libre choix d'une formule adaptée aux besoins de chacun parmi les offres de plusieurs partenaires
- ✓ Une tarification simple pouvant générer une réelle économie sur les cotisations



05 64 10 00 48

Prise de rendez-vous & Service conseil/gestion
souscription@associationaction.com



UNE ASSOCIATION
au service de tous

Ne pas jeter sur la voie publique



ENSEMBLE POUR UNE
MUTUELLE ADAPTÉE
À CHACUN DE VOUS

Une solution soutenue
par les 11 communes

champagne au mont d'or



MAIRIE DE
CHASSelay



CIVRIEUX
D'AZERGUES



LES CHÈRES



LIMONEST
Commune des Monts d'Or
Métropole de Lyon



LISSIEU
MÉTROPOLIS DE LYON



MARCILLY
D'AZERGUES



MORANCÉ
en Beaujolais



SAINT
CYR
AU MONT
D'OR



SAINT-
DIDIER
AU-MONT-
D'OR

La MMO en partenariat avec l'association ACTIOM propose le dispositif Ma Commune Ma Santé.

L'objectif commun est de proposer les garanties les mieux adaptées (options, tarifs, services et avantages complémentaires) auprès des administrés des 11 communes.

Notre volonté est de représenter et de défendre les intérêts des adhérents de nos 11 communes dans le domaine de la complémentaire santé, en étroite collaboration avec leurs partenaires assureurs et mutualistes.



Le dispositif Ma Commune Ma Santé s'adresse à ceux de tout âge qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

Grâce au partenariat de votre commune avec l'association ACTIOM vous bénéficiez ainsi des meilleurs garanties santé et des services complémentaires au meilleur prix calculé selon votre profil et vos véritables besoins.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier de Ma Commune Ma Santé, il faut :

- Habiter une des 11 communes.
(résidence principale ou secondaire)
- ou être commerçant, artisan, agriculteur
ou professionnel libéral installé dans la commune
- ou être employé territorial ou agent municipal
au sein d'une des 11 communes.

UN NOUVEAU DISPOSITIF EN 2022

Fin 2021, lors du renouvellement de la convention, la MTRL a souhaité se concentrer sur les actions de prévention.

C'est pourquoi nous vous proposons un nouveau dispositif Ma Commune Ma Santé.

Les contrats souscrits avec la MTRL sont conservés.

COMMENT M'INFORMER ET ME FAIRE ACCOMPAGNER

► Je contacte un conseiller par téléphone !

05 64 10 00 48

Service Conseils & Prise de RDV
(prix d'un appel local)

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00

- Infos formules et garanties
- Conseil et souscription
- Gestion et suivi du contrat
- Aide à l'utilisation des services et outils
- Prise de RDV et inscription à la permanence de ma commune.

► Je rencontre mon référent local, lors de la prochaine permanence !

Renseignements auprès de votre CCAS
ou inscription directe au 05 64 10 00 48

- Conseil et analyse des contrats
- Calculs et simulations des garanties
- Accompagnement personnalisé
(adhésion, résiliation, modification ...)

